

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°1 du 4 janvier 2013

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°9

ARRÊTÉ N° 7325/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
portant dissolution du cercle mixte du 43e bataillon de transmissions.

Du 13 décembre 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

ARRÊTÉ N° 7325/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG portant dissolution du cercle mixte du 43^e bataillon de transmissions.

Du 13 décembre 2012

NOR D E F E 1 2 5 2 5 8 3 A

Textes abrogés :

Arrêté n° 490/DEF/DCCAT/AG/AF/1 du 30 juin 1998 (BOC/PA N° 30 du 20 juillet 1998, p. 3571).

Arrêté n° 795 du 17 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 523 ; BOEM 135.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 686.4.1.4

Référence de publication : BOC N°1 du 4 janvier 2013, texte 9.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense ;

Vu l'arrêté n° 4968/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 7 août 2012 portant création du cercle de la base de défense d'Orléans-Bricy,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte du 43^e bataillon de transmission est dissous et mis en liquidation à compter du 10 septembre 2012.

Art. 2. L'intégralité des biens, droits et obligations de ce cercle est dévolue au cercle de la base de défense d'Orléans-Bricy à la même date.

Art. 3. Le cercle de la base de défense d'Orléans-Bricy est désigné en tant qu'organisme liquidateur du cercle mixte du 43^e bataillon de transmissions.

Art. 4. Sont abrogés :

- l'arrêté n° 490/DEF/DCCAT/AG/AF/1 du 30 juin 1998 ⁽¹⁾ portant création du cercle mixte du centre national de soutien spécialisé des transmissions à Orléans (Loiret) ;

- l'arrêté n° 795 du 17 décembre 2002 portant changement de dénomination du cercle mixte du centre national de soutien spécialisé des transmissions d'Orléans (Loiret).

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 2^e classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

(1) BOC/PA N° 30 du 20 juillet 1998, p. 3571.